

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 21 - votants : 23 dont 2 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , à la mairie de FLEAC le lundi 17 février 2025 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 11/02/2025

PRESENTS :

Mmes GINGAST, LAINE, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE, GOMES DA COSTA, JUIN, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN

Mrs DAVIAUX, LABROUSSE, FREMINET, CALANDRAUD, CHAUVAUD, GUINET NICOLAS, SOGUEL

ABSENTS EXCUSES :

MM. LOJEWSKI, LAGARDE, MORIN, MOUHICA et Mme DIABY.

POUVOIRS : De M. LOJEWSKI à M. CHAUVAUD

De Mme DIABY à Mme GOMES DA COSTA

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Noëlle GOMES DA COSTA

Délibération : 2025-02-01

GRH - Création et suppressions de postes

Rapporteur: Patricia LAINÉ

1. Afin de remplacer le responsable du service restauration scolaire/entretien des locaux, faisant valoir ses droits à la retraite, il est proposé de créer un poste de contractuel permanent en vertu de l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique. En effet, à l'issue des jurys de recrutement, ce poste n'a pu être pourvu par un fonctionnaire.

Il est donc proposé de créer un poste de technicien territorial (CAT B) contractuel à temps complet à compter du 01/04/2025.

2. Il est également proposé de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe ouvert dans le cadre d'un recrutement pour le service technique, recrutement pour lequel l'agent retenu s'est désisté.

Le CONSEIL MUNICIPAL

AR Prefecture

016-211601380-20250217-DCM_20250217_01-DE
Reçu le 18/02/2025
Publié le 18/02/2025

Après avoir entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés, par 23 voix pour, 0 contre, et aucune abstention,

DECIDE de VALIDER les créations / suppressions de postes proposées.

Le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

Fait et délibéré à Fléac, le 17 février 2025

Pour copie conforme,

Le Maire,

Hélène GINGAST

Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le :

Réception du :

Mise en ligne le :

Le Maire,

Hélène GINGAST